

INFORMATION IMPORTANTE



LA COLLECTE DES MATIÈRES ORGANIQUES ARRIVE À LA MUNICIPALITÉ DE WOTTON

Le succès de cette collecte repose sur votre participation! Cette nouvelle collecte contribue également à l'atteinte de notre objectif de recycler des résidus organiques comme le veut la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles*.

Pourquoi des bacs bruns si on fait déjà du compostage domestique?

Il faut voir le bac brun comme un complément au compostage domestique. L'expérience démontre que cette pratique ne permet pas de rejoindre l'ensemble des citoyens, ni de valoriser la totalité des matières organiques produites par un ménage. Ainsi, on ne peut pas mettre les viandes, poissons, produits gras et sucrés, papiers et cartons souillés d'aliments, ni les mauvaises herbes en graines dans un composteur domestique. Pour un ménage effectuant du compostage domestique, la pratique prouve que de 1,5 à 2,5 kg de matières iront tout de même chaque semaine dans le bac brun, soit 100 kg par année. Pour seulement une dizaine de résidences, on atteint une tonne de matière détournée du site d'enfouissement et revalorisée par année! Sans compter que l'hiver, le bac brun sera plus facilement accessible que le composteur au fond du terrain. Le temps est donc venu de compléter l'utilisation, toujours pertinente, du composteur domestique. La collecte porte à porte par le biais du bac brun demeure, à ce jour, la seule option permettant la valorisation de toutes les matières organiques.

(Source : Site internet Ville de Prévost)

Du 6 au 20 mars 2017 Livraison des bacs bruns et des bacs de cuisine pour la collecte des matières organiques

La livraison des bacs bruns et des bacs de cuisine sera effectuée entre le 6 et le 20 mars prochain sur tout le territoire de la Municipalité de Wotton. Pour les bacs de cuisine, vous pouvez vous procurer des sacs compostables dans les épiceries ou dans les Dollarama.

La première collecte des matières organiques aura lieu le **VENDREDI 7 avril 2017** et les collectes suivantes, le **vendredi aux deux semaines** selon le calendrier des collectes qui est disponible sur le site internet de la municipalité ou directement au bureau municipal.

L'arrivée de la collecte des matières organiques (compost) se veut un effort collectif afin de réduire considérablement les matières résiduelles destinées à l'enfouissement. En plus de diminuer les coûts d'enfouissement, c'est un beau geste pour la qualité de notre environnement.

Merci de votre collaboration,

**L'équipe de la
Municipalité de Wotton**

Toutes les résidences de la municipalité recevront un bac brun. Les fermes qui voudront se prévaloir d'un bac brun pourront s'en procurer 1 gratuitement au garage municipal dès le 25 mars 2017.

Vous déménagez? Vous devez laisser le bac brun à la résidence. Les bacs sont la propriété de la Municipalité de Wotton. Merci!

INFORMATION IMPORTANTE



Matières acceptées dans le bac brun

Les résidus alimentaires

- ✓ Fruits et légumes cuits ou crus
- ✓ Coquilles d'œufs
- ✓ Coquilles de crabe et de homard
- ✓ Aliments en poudre
- ✓ Viandes et os, poissons, fruits de mer et leur coquille
- ✓ Céréales, grains, pâtes, pains
- ✓ Café (grains, marc, filtres) et thé (poches et feuilles)
- ✓ Noix et écales
- ✓ Restants de table
- ✓ Autres : farine, sucre, sauce, nourriture pour animaux, gâteaux, sucreries, etc.

Les résidus verts

- ✓ Feuilles mortes, résidus de jardin, rognures de gazon, plante
- ✓ Petites branches (diamètre maximal de 1 cm et longueur maximale de 60 cm)
- ✓ Plantes intérieures
- ✓ Petits résidus de bois : bran de scie, copeaux, écorces, petites racines

Papiers et cartons souillés

- ✓ Essuie-tout, serviettes de table, papiers mouchoirs
- ✓ Papiers et sacs de papier pour emballer les résidus alimentaires
- ✓ Papiers et cartons souillés par des résidus alimentaires (assiettes de carton, boîtes de pizza, etc.)
- ✓ Emballages sans broche de métal

Les autres matières

- ✓ Cheveux, poils, plumes
- ✓ Litière de petits animaux (chat, lapin, hamster)
- ✓ Cendre (froide – après 4 semaines)
- ✓ Tabac et papier à cigarettes, cigarette et cigarillo (sans filtre)
- ✓ Sacs de papier avec pellicule de cellulose (ex. : sac au sol)

Matières refusées

- ✗ Sacs de plastique réguliers, biodégradables ou oxobiodégradables
- ✗ Couches et produits sanitaires
- ✗ Résidus de construction, de rénovation et de démolition
- ✗ Résidus domestiques dangereux : huiles, peintures, solvants, pesticides, engrais, essence, bois traité, piles
- ✗ Textiles (même les vêtements avec fibres organiques)
- ✗ Produits cirés : soie dentaire, cure-oreilles, carton ciré, chandelles
- ✗ Médicaments et déchets biomédicaux
- ✗ Sacs d'aspirateur et leur contenu
- ✗ Charpie de sècheuse et feuilles d'assouplissant
- ✗ Animaux morts
- ✗ Tout objet électronique, même petit
- ✗ Plantes exotiques envahissantes (Berce du Caucase, Renouée japonaise, Phragmite, Salicaire pourpre)

Les sacs de plastique, réguliers, biodégradables ou oxobiodégradables sont prohibés dans les bacs bruns

